

# BTS OPTICIEN LUNETIER

## EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

### LE CONTRAT

- CDD de 24 mois

### LE RYTHME

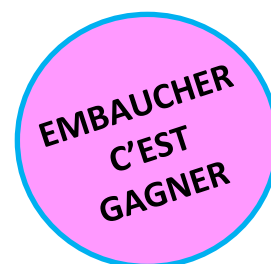
Exemple :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
cours	cours	entreprise	repos	entreprise	entreprise	repos

- 1<sup>ère</sup> année : cours les lundis mardis ou les lundis jeudis (16h)
- 2<sup>ème</sup> année : cours les lundis jeudis (16h)
- Entreprise : 3 jours/semaine
  - 23h si contrat 39h/semaine
  - 19h si contrat 35h/semaine

### LE CALENDRIER DE FORMATION

- Début des cours octobre 2016
- 33 semaines de cours par an
- 14 semaines par an à temps complet dans l'entreprise d'accueil

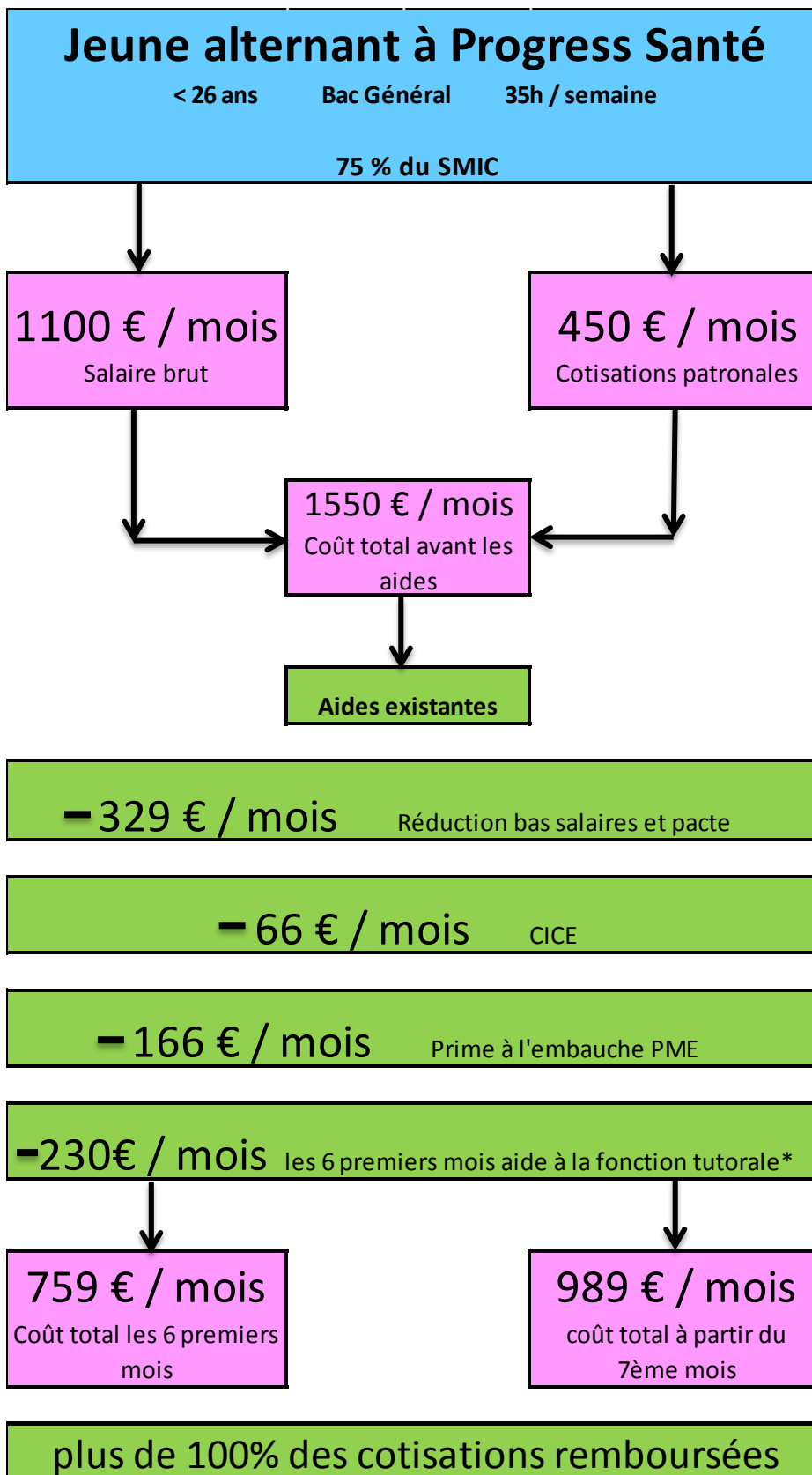


### MODE D'EMPLOI

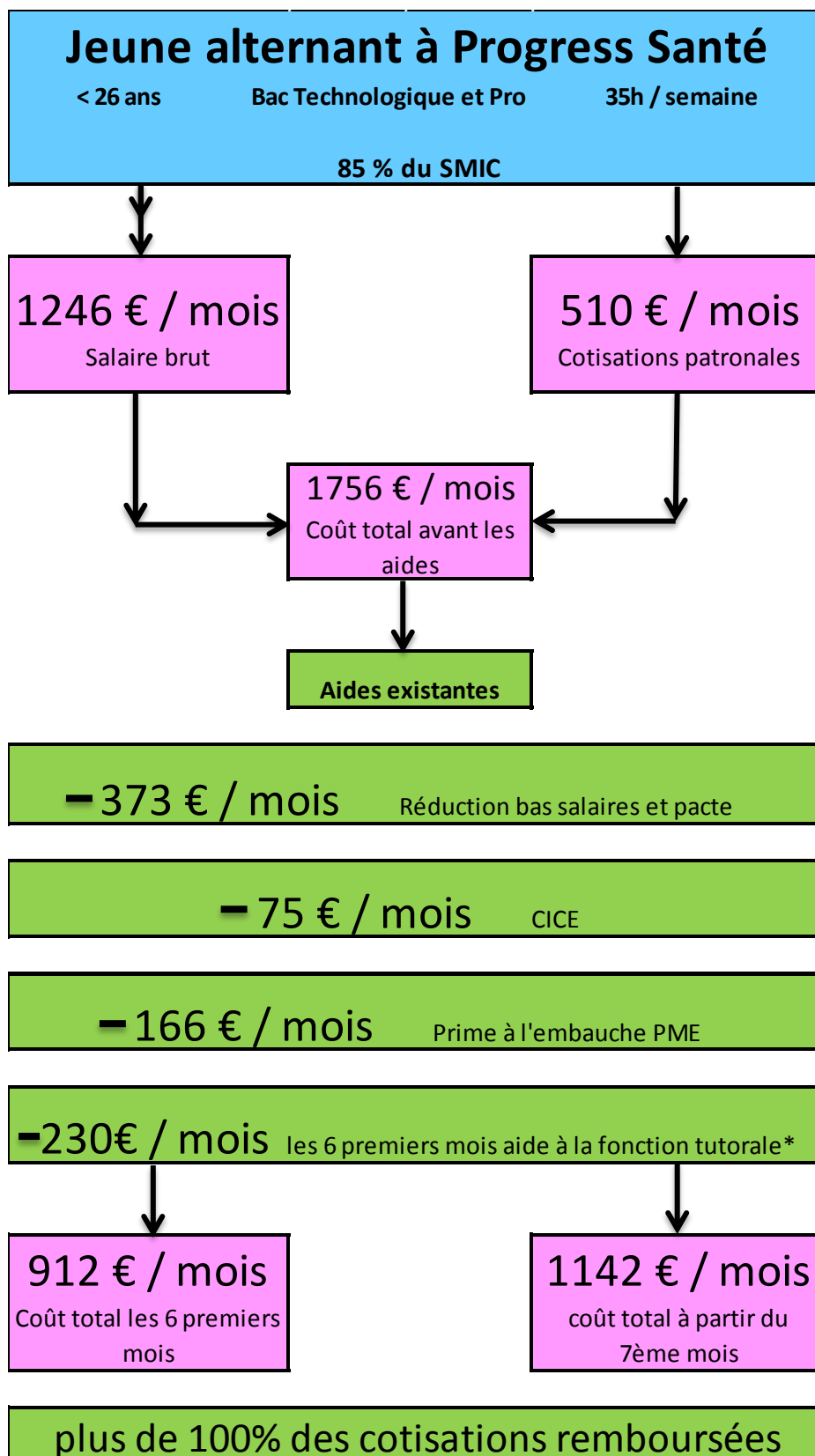
- Sélectionner un candidat
- Remplir la fiche de renseignement fournie par Progress Santé
- Progress Santé se charge de la rédaction du contrat de professionnalisation via votre Forco net
- Pas de facture de formation à payer, Progress Santé est habilité à percevoir directement les frais de formation par le Forco\*
- Faire la demande en ligne sur le site [EmbauchePME.gouv.fr](http://EmbauchePME.gouv.fr), pour percevoir la prime
- Envoyer une facture à votre OPCA le 7<sup>ème</sup> mois pour percevoir l'aide tutorale

\*si accord de l'employeur

**LE COUT**



\* soumis à l'accord du Forco



\* soumis à l'accord du Forco